



**Personne publique, Commune de PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H
Représentée par Monsieur Roger MELLOUËT, Maire de la commune**

Aménagement de la rue Albert Louppe

Marché de maîtrise d'oeuvre

Cahier des charges

Article 1 - Objet du marché

Le marché régi par le présent cahier des charges est un marché public de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'aménagement :

- Lot 1 : Rue Albert Louppe du pont SNCF à l'entrée de l'EHPAD de Kerval,
- Lot 2 : Rue Albert Louppe de l'EHPAD de Kerval à la limite d'agglomération.

Les éléments de mission sont :

- Levé topographique pour le lot 2,
- Le contrôle par inspection télévisée du réseau d'eaux pluviales,
- AVP,
- PRO,
- ACT,
- Dossiers de subvention.

Article 2 - Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont :

- L'acte d'engagement,
- Le présent cahier des charges,
- Le détail estimatif,
- La note méthodologique prévue à l'article 3.2 du règlement de consultation,
- Le C.C.A.G. PI applicables aux marchés publics de maîtrise d'œuvre.

Article 3 - Programme de la mission

3-1 Objectifs du maître d'ouvrage

Lot 1 : Aménagement de la rue Albert Louppe du pont SNCF à l'entrée de l'EHPAD de Kerval

La commune de PONT-DE-BUIS-LES-QUIMERC'H envisage de procéder à l'aménagement de la rue Albert Louppe.

Les objectifs recherchés sont :

- La mise en valeur paysagère et architecturale,
- L'amélioration des circulations piétonnes en termes de confort et de sécurité, en particulier à la sortie des écoles,
- La limitation de vitesse des véhicules,
- L'organisation des stationnements,
- La réfection, si nécessaire, du réseau d'assainissement pluvial,
- La sécurisation de la sortie de l'EHPAD de Kerval.

L'enfouissement des réseaux a été réalisé en 2013.

Lot 2 : Aménagement de la rue Albert Louppe de l'entrée de l'EHPAD de Kerval à limite d'agglomération

Les objectifs recherchés sont :

- La mise en valeur paysagère et architecturale de l'espace,
- La limitation de vitesse des véhicules et l'organisation du stationnement,
- La sécurisation des circulations piétonnes,
- La réfection, si nécessaire, du réseau d'eaux pluviales.

3-2 Contenu de la mission de maîtrise d'oeuvre

La mission confiée au titulaire du marché sera réalisée selon les éléments suivants, AVP, PRO, ACT, ainsi que la réalisation d'un dossier de demande de subventions.

L'étude du projet devra arrêter les conditions de réalisation du chantier et préciser le montant global de l'opération pour chaque lot. Le projet devra répondre aux exigences et critères des financeurs en matière de développement durable. Ce projet fera l'objet d'une présentation au maître d'ouvrage.

Le titulaire produit un dossier de consultation des entreprises complet, comprenant un règlement de consultation, un acte d'engagement, un CCAP, un CCTP, un bordereau des prix unitaires et un détail estimatif.

A l'issue de la consultation, le maître d'œuvre établira un rapport d'analyse des offres selon les critères fixés au règlement de consultation.

3-3 Echanges avec la maîtrise d'ouvrage

- Une réunion sera organisée au départ de la mission afin de formaliser au mieux la commande et les conditions de réalisation de l'étude.
- Chaque élément de l'étude sera présenté au maître d'ouvrage au cours d'une séance de travail,
- Le titulaire présentera le projet validé par la maîtrise d'ouvrage au cours d'une réunion publique.

3-4 Documents fournis au titulaire du marché

Le maître d'ouvrage fournira au titulaire :

- Le levé topographique du lot 1,
- Le plan cadastral,
- Les extraits du P.O.S.

3-5 Documents à fournir par le titulaire du marché

Le titulaire du marché fournira au maître d'ouvrage :

- Un rapport de présentation du parti d'aménagement,
- Un jeu de plans au 1/200^{ème},
- Des coupes et perspectives,
- Une estimation détaillée des travaux,
- Le dossier de consultation des entreprises,
- Le dossier de demande de subvention sous la forme requise par les différents financeurs.

Article 4 - Délai d'exécution

Les délais d'exécution sont à renseigner dans l'acte d'engagement.

Article 5 - Coût d'objectif

Le coût d'objectif est fixé à :

- Lot 1 : 150 000,00 €
- Lot 2 : 250 000,00 €

Article 6 - Prix

Les prix unitaires et forfaitaires figurant au détail estimatif sont fermes non actualisables.
Les délais de mandatement sont fixés à 30 jours.

A _____

Signature de l'entreprise

Le ____/____/____

Cachet de l'entreprise